Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La situation de Vallorbe fera l'objet de mesures concertées

Le chef du Département de l'intérieur, le syndic de Vallorbe et le directeur de l'Office des migrations (ODM) ont tenu une séance de travail ce matin à Vallorbe. La discussion a porté sur les moyens permettant d'améliorer la cohabitation entre la population de la commune et les résidents du centre régional d'enregistrement et de procédure (CEP) des requérants d'asile. Une deuxième rencontre destinée à finaliser ces mesures se tiendra avant le 10 mars 2008.

Comme énoncé dans le communiqué de presse du 4 février dernier, le Conseiller d'Etat Philippe Leuba a organisé une rencontre qui s'est tenue ce matin à Vallorbe avec le Syndic Laurent Francfort et le Directeur de l'ODM, Eduard Gnesa.

Lors de cette entrevue, les parties sont arrivées à la conclusion que des actions devaient être entreprises pour améliorer la cohabitation entre la population de Vallorbe et les résidents du centre d'enregistrement accueillant les requérants d'asile.

Ainsi, une série de pistes de réflexion ont été élaborées et seront rapidement étudiées afin de déterminer leur faisabilité sur le terrain.

Une deuxième séance se tiendra avant le 10 mars 2008 pour finaliser ces mesures de façon concrète. Une communication commune sera faite à l'issue de cette rencontre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 février 2008

Renseignements : DINT, Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, 021 316 40 01 Laurent Francfort, Syndic de Vallorbe, 021 843 91 35